



LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET DE L'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Sécuriser vos décisions d'attribution et d'occupation

Les bailleurs sont confrontés à deux enjeux : intégrer sur les zones concernées la dimension d'examen triennal d'occupation des logements et faire évoluer les pratiques de la commission au regard des modifications profondes et récentes du processus d'attribution. Cette formation permet de vérifier l'adéquation de la pratique aux dernières évolutions afin de sécuriser les décisions et prévenir les sanctions lors de la prise de décision.

PUBLIC

Cadre et personnel en charge de l'instruction des demandes de logement et/ou de la préparation de la commission d'attribution logement et de l'examen de l'occupation des logements.

PRÉ-REQUIS

Être en poste depuis au moins 6 mois.

OBJECTIFS

- › définir le cadre législatif et réglementaire
- › décrire le processus de la CALEOL
- › recenser les points de contrôle obligatoires pour procéder à la décision de la commission d'attribution
- › préciser les obligations et la mise en œuvre de l'examen de l'occupation des logements.

PÉDAGOGIE

Apports juridiques et applications opérationnelles avec illustration de cas réels et concrets. Partage des pratiques de mise en place de l'examen de l'occupation des logements.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Amélie DUBOIS ou Laura SCHMTLIN, Consultantes-formatrices spécialisée en gestion locative.

DATES DES SESSIONS INTER

le 19 mars 2027 - Distanciel

le 23 juin 2027 - Distanciel

le 25 juin 2027 - Présentiel à Paris

le 3 décembre 2027 - Distanciel

le 3 décembre 2027 - Présentiel à Paris

PRIX NET : 830 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

justine.homawoo@afpols.fr - 06 58 75 61 46

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Introduction

- présentation des dernières évolutions législatives et réglementaires

L'attribution des logements sociaux

- conditions pour passage en commission

Fonctionnement de la CALEOL

- composition : voix délibératives, voix consultatives
- ordre du jour et convocation
- organisation : CALEOL unique, multiples, anonyme
- réunion : périodicité, forme quorum et votes

Critères de prise de décisions

- politique intercommunale d'attribution : orientations d'attribution, cotation
- politique d'attribution : publics prioritaires, obligations et engagements d'attribution, mutations...

Décisions d'attribution

- attribution : notification, délai / attribution sous condition suspensive / attribution en classant
- non-attribution / rejet pour irrecevabilité
- procès-verbal

Recours, contrôle et sanctions financières

Examen triennal de l'occupation des logements

- champs d'application / zones concernées / situations des locataires à examiner / périodicité

Politique de l'examen de l'occupation des logements

- situations ne nécessitant pas une orientation / mutations en cours / situations à orienter

Organisation de la CALEOL

- présentation des dossiers / contenu des avis / notification / procès-verbal

Sanctions, recours et conservation des documents.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.